

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MAI 2022

D.CN.2022-120

**OBJET : APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES RÉSEAUX DE CHALEUR ET
DES ACTIONS SPÉCIFIQUES DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES POUR
LA VILLE D'ANNECY**

Rapporteur : Benjamin MARIAS

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 65

Le compte-rendu de la présente délibération a été affiché le 30 mai 2022

Délibération réceptionnée en Préfecture le **30 MAI 2022**

Délibération publiée le 30 mai 2022

Le vingt trois mai deux mille vingt deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ANNECY, dûment convoqué en séance officielle le seize mai deux mille vingt deux, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ANDREYS Etienne, ASTORG François, BANGUE Frédérique, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOUVERAT Evelyne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DEGENNE Jean-François, DELEAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIJEAU Isabelle, DIXNEUF Samuel, DUPERTHUY Denis, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GERY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GREBERT Fabienne, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MERMILLOD BLARDET Christelle, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, PETIT Christian, RIGAUT Jean-Luc, RIVIERE Chloé, SAUTY Yannis, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOME Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

CECCHINEL Lola (pouvoir à SERRATE Bénédicte), SEGAUD-LABIDI Nora (pouvoir à SAUTY Yannis), BARRY Olivier (pouvoir à LECONTE Patrick), BOLY Cécile (pouvoir à LARDET Frédérique), LAYDEVANT Christiane (pouvoir à DERIPPE-PERRADIN Joëlle), LEPAN Claire (pouvoir à GRANGE Antoine), MERMILLOD Stéphanie (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), ALLARD Catherine (pouvoir à MULATIER GACHET Alexandre), AVET LE VEUF Elodie (pouvoir à DELEAN Thierry), DUMONT Xavier (pouvoir à GARCIA Sophie), FARMER Chantale (pouvoir à MARIAS Benjamin), GUEDRON Aurélie (pouvoir à BUI-XUAN PICCHEDDA Karine), MODURIER Aurélien (pouvoir à OSTERNAUD Xavier), MESZAROS Thomas (pouvoir à RIGAUT Jean-Luc).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

DALL'AGLIO Sandrine, DULELLARI Ornella, PASQUIER Jean-Jacques, PEUGNIEZ Eric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Charlotte JULIEN

D.CN.2022-120

OBJET : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES RESEAUX DE CHALEUR ET DES ACTIONS SPECIFIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES POUR LA VILLE D'ANNECY

Rapporteur : Benjamin MARIAS

Par délibération n° D.CN. 2019-272 du 4 novembre 2019, la ville d'Annecy convenait d'un groupement de commande avec le Grand Annecy, pour la réalisation d'un schéma directeur opérationnel des énergies (SDE). Le SDE s'inscrit dans l'engagement de la ville d'Annecy sur la voie de la Neutralité Carbone en 2050 (délibération n° D.CN. 2021-34 du 1^{er} mars 2021). Pour autant, le SDE ne traite pas des deux préalables de la Transition Énergétique : SOBRIÉTÉ et EFFICACITÉ.

Le SDE relève de l'action n° 49 du Plan Climat Air-Énergie-Territoire (PCAET) du Grand Annecy.

Pour rappel, les objectifs du SDE sont les suivants :

- Améliorer la connaissance des énergies, des flux d'énergie interne et externe au territoire et des réseaux sur le territoire ;
- Préciser les conditions opérationnelles d'atteinte des objectifs du PCAET ;
- Diffuser les enjeux du PCAET dans l'ensemble des collectivités et du territoire ;
- Définir la stratégie pour les réseaux d'énergie.

L'établissement du schéma directeur des énergies s'est déroulé en quatre étapes sur une année environ, ponctué de temps de rencontres et d'échanges avec l'ensemble des partenaires (COPIL commun avec le Grand Annecy, réunions partenariales, séminaires, appels à contribution, ateliers de restitution...) :

- Approfondissement du diagnostic du territoire ;
- Potentiel de production d'EnR ;
- Scénarisation à 2030 ;
- Feuille de route.

Les livrables de ces quatre étapes, ainsi qu'un document spécifique « Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur pour la commune d'Annecy » sont donnés en annexe.

D'après les potentiels identifiés, il est possible de mobiliser sur le territoire des EnR permettant d'atteindre, à 2030, les objectifs énoncés par le PCAET. Ces objectifs peuvent être atteints sans développer la géothermie profonde et sans développer de photovoltaïque au sol. Ces choix politiques exprimés en juillet 2021 impliquent les 5 axes stratégiques suivants :

- Mobiliser 20% du potentiel photovoltaïque du territoire
- Substituer les consommations de produits pétroliers dans les bâtiments ;
- Faciliter le développement des alternatives aux carburants fossiles ;
- Engager les projets de réseau de chaleur de plus de 1,5 MWh/ml ;
- Doubler la production de biogaz issue des ressources du territoire.

Pour atteindre les objectifs définis précédemment, la feuille de route du SDE propose neuf projets phare à mettre en œuvre d'ici trois ans :

Pour développer l'énergie photovoltaïque :

- Chaque commune réalisera au moins un projet photovoltaïque sur son patrimoine ;
- La Ville d'Annecy installera au moins 1500 m² d'ombrières photovoltaïques sur ses parkings ;
- Le Grand Annecy facilitera l'installation de 6MWc (mégawatt-crête) sur les grandes toitures et parkings des entreprises.

Pour développer les réseaux de chaleur :

- La Ville d'Annecy étendra les réseaux de chaleur de Seynod et de Novel ;

- La Ville d'Annecy lancera la réalisation d'un réseau de chaleur sur Annecy-le-Vieux ;
- Le Grand Annecy aidera au lancement d'un réseau de chaleur sur une autre commune du territoire.

Pour développer le biogaz, le Grand Annecy aidera le lancement d'un nouveau méthaniseur.

Pour développer des alternatives au pétrole dans les transports :

- Le Syane finalisera le schéma directeur des installations de recharges pour les véhicules électriques (SDIRVE) et débutera sa mise en œuvre avec les communes et le Grand Annecy ;
- Le Grand Annecy et les communes établiront un plan de développement des stations GNV et aideront la création d'une nouvelle station GNV.

De plus, sont également expliqués les engagements des collectivités d'ici 2030 et présentés trois dispositifs structurants à mettre en place pour accompagner les communes, les particuliers, les copropriétés et les entreprises, à savoir :

Dispositif d'accompagnement des communes et du secteur public

Pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets, le Syane propose un service de conseil en énergie et un accompagnement pour les projets d'énergie renouvelable. Afin d'appuyer cette dynamique, le Grand Annecy a adhéré au Syane en 2021.

Le Grand Annecy et l'ADEME aideront financièrement les études et les investissements pour les projets d'énergie renouvelables thermiques des collectivités et du secteur public.

Le Grand Annecy mettra en place des actions de sensibilisation, de conseil et d'échange auprès des partenaires publics.

Dispositif d'accompagnement pour les particuliers et les copropriétés en lien avec le dispositif « J'éco rénove mon logement »

Pour accompagner les particuliers et les copropriétés, en lien avec le service « J'éco rénove mon logement », le Grand Annecy mettra en place :

- un service pour sensibiliser, conseiller, accompagner les particuliers et les copropriétés dans les domaines du solaire thermique, solaire photovoltaïque, sortie du fioul, pompes à chaleur, bois énergie, raccordement au réseau de chaleur ;
- des aides aux études et à l'investissement pour sortir du fioul et le remplacer par des énergies renouvelables ;
- des aides aux études pour le solaire photovoltaïque ;
- un dispositif clef en main pour la mise en œuvre du solaire photovoltaïque sur les toitures et parkings des copropriétés.

Dispositif d'accompagnement pour les entreprises en lien avec le centre de ressource de Saint-Jorioz « Quai 225 »

Pour accompagner les entreprises en lien avec « Quai 225 », le Grand Annecy mettra en place un service pour sensibiliser, conseiller, accompagner les entreprises dans les domaines du solaire thermique, solaire photovoltaïque, sortie du fioul, pompes à chaleur, bois énergie, raccordement au réseau de chaleur.

Le schéma directeur des énergies a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du Grand Annecy le 24 mars 2022.

Les actions spécifiques déclinées pour la ville d'Annecy sont les suivantes :

- Réaliser d'ici 3 ans, au moins un projet photovoltaïque visible sur le patrimoine communal (projet pressenti : rénovation Hôtel de ville d'Annecy),
- Installer d'ici 3 ans, au moins 1500 m² d'ombrières photovoltaïques sur les parkings municipaux,
- Favoriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments municipaux,
- Etendre les réseaux de chaleur de Seynod et de Novel.

- Lancer les études de faisabilité pour la réalisation de réseaux de chaleur sur les secteurs « Université », « Fier », « Meythet », « Centre »,
- Réaliser la sortie du fioul sur les bâtiments municipaux (en évitant le recours au gaz fossile),
- Ne pas développer le réseau de gaz, ni le fioul,
- Convertir en véhicules propres la flotte automobile municipale (sauf véhicules spécifiques),
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Prévoir l'accompagnement de chaque opération d'aménagement (logements et zones d'activités économiques) par un professionnel pour favoriser des opérations d'aménagement zéro carbone.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le schéma directeur des réseaux de chaleur et les autres actions spécifiques du SDE pour la ville d'Annecy ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0-voix

AINSI DÉLIBÉRÉ - Ont signé au registre le Maire et les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire



Signé électroniquement par :
Marie-Pierre SIDI MOUSSA
Date : 27/05/2022
Qualité : Directrice Générale Adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.